

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance du 6 juillet 2026, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

143, rue Principale
Lot 4 730 096
Cadastre officiel du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un garage contigu du côté sud de la maison avec une marge avant à 5,73 m au lieu de 6 m, avec une marge latérale sud à 0,5m au lieu de 2 m et avec un espace libre à ciel ouvert (avant-toit) à 0,09 m au lieu de 0,6 m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 6 juillet 2026 à 19 heures, à la salle communautaire du secteur Colombourg, au 705, 2^e-et-3^e Rang de Colombourg.

Donné à Macamic, ce 11 juin 2026



Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe